# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Réforme des services autonomie à domicile en zone rurale

Question écrite n° 8935

### Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap, sur les conséquences territoriales de la réforme des services autonomie à domicile, notamment en zone rurale. Dans le bocage mayennais, le projet de rapprochement entre un SSIAD local (le SIMAD) et une structure d'aide à domicile extérieure au territoire (Aid'A Dom) soulève de vives inquiétudes parmi les acteurs historiques de l'aide à domicile, comme les associations locales de l'ADMR. Ces dernières dénoncent un manque de concertation et craignent une déstabilisation de l'offre de services existante, pourtant bien implantée et répondant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap. Dans ce contexte, il lui demande comment le ministère entend garantir la cohérence territoriale, la continuité du service et la juste reconnaissance des associations locales dans les projets de création de services autonomie à domicile, en particulier dans les territoires ruraux.

### Données clés

**Auteur :** M. Yannick Favennec-Bécot
**Circonscription :** Mayenne (3e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8935
**Rubrique :** Services à la personne
**Ministère interrogé :** Autonomie et handicap
**Ministère attributaire :** Autonomie et handicap

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 2025